

BURKINA FASO

-----  
Ministère de l'Economie et du Développement

-----  
Secrétariat Général

-----  
Direction Générale de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie  
Secrétariat du Conseil National de Coordination Statistique (CNCS)

-----  
OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PAUVRETE ET DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE



*Passer la Pauvreté à la loupe pour mieux la combattre*

---

**LES CAHIERS DE L'ONAPAD**

**Numéro 00 - Novembre 2004**

---

LES OBJECTIFS DU  
MILLENAIRE POUR LE  
DEVELOPPEMENT  
(OMD)

LE CADRE STRATEGIQUE  
DE LUTTE CONTRE LA  
PAUVRETE  
(CSLP)

CE QU'IL FAUT SAVOIR . . .

1. Fiche synoptique des OMD
2. Les indicateurs de suivi des OMD
3. Situation des différentes régions du monde vis-à-vis des OMD
4. Situation du Burkina Faso vis-à-vis des OMD
5. Les questions souvent posées sur les OMD

1. Programmes et axes stratégiques du CSLP
2. Le nouveau dispositif institutionnel de suivi du CSLP
3. Les éléments majeurs du processus d'élaboration des indicateurs de suivi du CSLP
4. Les indicateurs de suivi du CSLP

## SOMMAIRE

Avant-propos .....	04
<b>Partie I : Ce qu’il faut savoir sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).....</b>	<b>05</b>
Introduction .....	07
I. Fiche synoptique des objectifs du millénaire pour le développement .....	08
II. Les indicateurs de suivi et d’évaluation des OMD .....	09
III. Situation des différentes régions du monde vis-à-vis des OMD .....	13
IV. Situation du Burkina Faso vis-à-vis des OMD .....	19
V. Les questions souvent posées sur les OMD .....	26
<b>Partie II : Ce qu’il faut savoir sur le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).....</b>	<b>30</b>
Introduction .....	32
I. Programmes et axes stratégiques du CSLP .....	33
II. Le nouveau dispositif institutionnel de suivi du CSLP .....	35
III. Les éléments majeurs du processus d’élaboration des indicateurs .....	37
IV. Les 47 indicateurs de suivi du CSLP .....	39

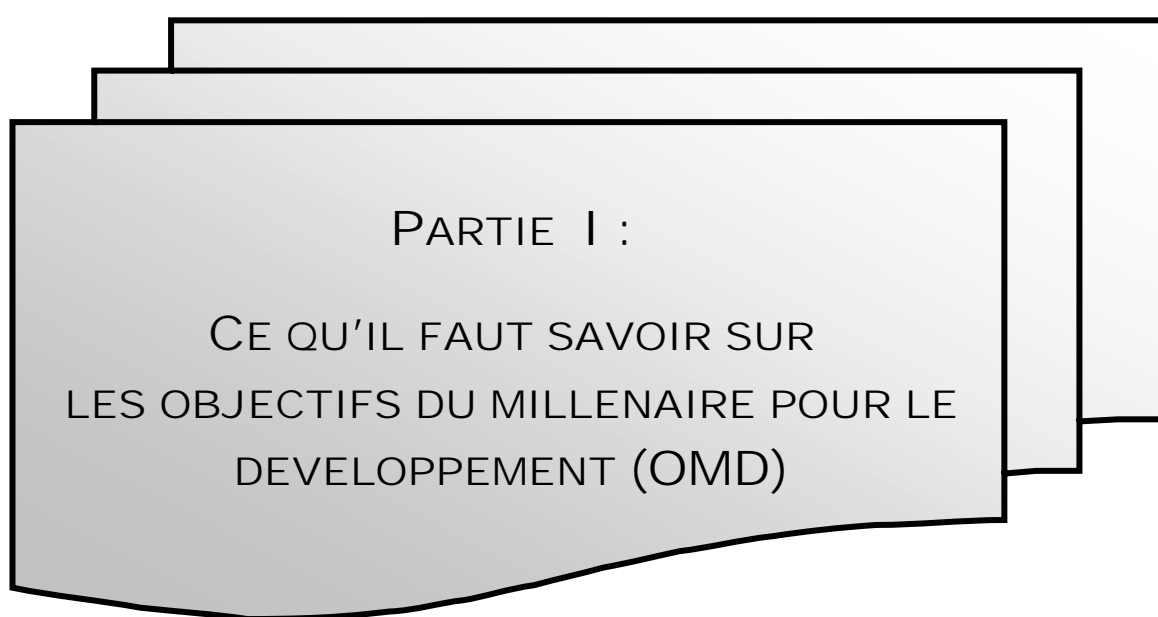
## AVANT-PROPOS

**F**ormer et informer font partie des missions essentielles d'un observatoire. Informer largement les différents décideurs et le public sur les Objectifs du millénaire sur le développement (OMD) et sur le Cadre stratégique de lutte contre le pauvreté (CSLP) permet leur appropriation, favorise la mobilisation autour de leur mise en œuvre et fluidifie le dispositif pour leur suivi et évaluation ; et c'est une tâche prioritaire d'un observatoire de la pauvreté.

**C**'est pourquoi l'ONAPAD a initié une série de documents appelés «**les cahiers de l'ONAPAD**» pour former et informer, et a choisi de consacrer son premier numéro aux OMD et au dispositif de suivi du CSLP pour informer et mobiliser autour de leur réalisation.

**L**es cahiers de l'ONAPAD doivent correspondre et répondre à vos besoins d'information sur des sujets en relation directe avec la pauvreté et le développement humain durable ou à des sujets qui leur sont connexes. C'est donc dire que le champ de couverture de ces cahiers est large et divers. Votre interaction dans leur production est souhaitée et attendue. Nous avons la mission de former et d'informer, vous avez le droit d'être informé et formé sur des sujets qui vous intéressent. Ouvrons ensemble pour que ce nouveau-né reçoive toute notre attention et grandisse harmonieusement.

L'observatoire



PARTIE I :

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR  
LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE  
DEVELOPPEMENT (OMD)

**E**n septembre 2000, lors du sommet du millénaire pour le développement tenu à New York, cent quatre vingt neuf (189) pays se sont engagés à œuvrer ensemble pour un monde de paix, de sécurité et de justice ; un monde où la priorité sera accordée à la lutte contre la pauvreté et au développement durable, avec l’Afrique au centre des préoccupations. Cet engagement a été suscité entre autres par le constat suivant :

- En 2000, 153 millions d’enfants de moins de cinq ans souffraient d’insuffisance pondérale.
- A l’échelon mondial, un enfant sur cinq n’a pas accès à l’éducation primaire.
- La différence entre le nombre de garçons et de filles scolarisés reste importante dans plusieurs régions du monde.
- Chaque année 11 millions d’enfants de moins de cinq ans meurent de maladies évitables.
- En 2000, plus de 500 000 femmes sont mortes en couches ou à cause de complications liées à la grossesse ; des millions d’autres se sont retrouvées handicapées.
- Le VIH/SIDA est la principale cause de décès en Afrique subsaharienne et à l’échelle du monde. Il figure parmi les quatre principales causes de décès.
- Près d’un milliard de personnes dans le monde n’ont pas accès à de l’eau salubre.
- Des échanges plus équitables, un allègement significatif de la dette et un accroissement de l’aide sont vitaux pour accélérer les progrès.

**H**uit objectifs et dix huit cibles ont été ainsi définis. Le présent fascicule ressort dans sa première partie quelques points essentiels qui leur sont liés.

I. FICHE SYNOPTIQUE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

	<p><b>REDUIRE L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM</b></p> <p><b>CIBLE POUR 2005</b> : Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour, ainsi que celle souffrant de la faim.</p>
	<p><b>ASSURER L'EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS</b></p> <p><b>CIBLE POUR 2005</b> : Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.</p>
	<p><b>PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES</b></p> <p><b>CIBLE POUR 2005</b> : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires d'ici à 2005, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.</p>
	<p><b>REDUIRE LA MORTALITE INFANTILE</b></p> <p><b>CIBLE POUR 2005</b> : Réduire de deux tiers les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.</p>
	<p><b>AMELIORER LA SANTE MATERNELLE</b></p> <p><b>CIBLE POUR 2005</b> : Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle.</p>
	<p><b>COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES</b></p> <p><b>CIBLE POUR 2005</b> : Enrayer la propagation du VIH/SIDA, du paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer d'inverser la tendance actuelle.</p>
	<p><b>ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.</li> <li>▪ D'ici à 2015, réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable.</li> <li>▪ D'ici à 2020, parvenir à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.</li> </ul>
	<p><b>METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier plus ouvert, ce qui implique un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aussi bien à un niveau national qu'international ;</li> <li>▪ Subvenir aux besoins spécifiques des pays les moins avancés, ainsi qu'à ceux des pays enclavés et des petits Etats insulaires en développement.</li> <li>▪ Engager une démarche globale pour régler le problème de la dette des pays en développement.</li> <li>▪ Créer des emplois productifs décents pour les jeunes.</li> <li>▪ En coopération avec les laboratoires pharmaceutiques, proposer des médicaments de base accessibles à tous dans les pays en développement.</li> </ul>

FICHE SYNOPTIQUE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

## II. LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES OMD

<i>OBJECTIFS ET CIBLES</i>		<i>INDICATEURS</i>
<b>Objectif 1</b>	<b>Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>	1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour
Cible 1	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	2. Indice d'écart de la pauvreté [indice de la pauvreté x degré de pauvreté] 3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 2	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale 5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
<b>Objectif 2</b>	<b>Assurer l'éducation primaire pour tous</b>	
Cible 3	D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6. Taux net de scolarisation dans le primaire 7. Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième 8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans
<b>Objectif 3</b>	<b>Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>	
Cible 4	Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, respectivement 10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes 11. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole 12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
<b>Objectif 4</b>	<b>Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>	
Cible 5	Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 14. Taux de mortalité infantile 15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
<b>Objectif 5</b>	<b>Améliorer la santé maternelle</b>	

<i>OBJECTIFS ET CIBLES</i>		<i>INDICATEURS</i>
Cible 6	Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	16. Taux de mortalité maternelle
		17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
<b>Objectif 6</b>	<b>Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies</b>	
Cible 7	D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans
		19. Taux d'utilisation de la contraception
		20. Nombre d'enfants orphelins du sida
Cible 8	D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	21. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie
		22. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme
		23. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie
		24. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe
<b>Objectif 7</b>	<b>Assurer un environnement durable</b>	
Cible 9	Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	25. Proportion de zones forestières
		26. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité
		27. PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique)
		28. Émissions de dioxyde de carbone (par habitant)
		[À ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète]
Cible 10	Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre.	29. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure
Cible 11	Réussir, d'ici à 2020, à améliorer	30. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement



<i>OBJECTIFS ET CIBLES</i>		<i>INDICATEURS</i>
	sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	31. Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements  [La ventilation urbaine/rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants de taudis]
<b>Objectif 8</b>	<b>Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</b>	
Cible 12	Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire  Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international	<i>Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA), de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement</i>  <i>Aide publique au développement</i>  32. APD nette, en pourcentage du produit national brut des pays donateurs membres du CAD/OCDE (cibles : 0,7 % au total et 0,15 % pour les PMA)  33. Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)
Cible 13	S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés  <i>La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTTE et l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</i>	34. Proportion de l'APD qui est déliée  35. Proportion de l'APD consacrée à l'environnement dans les petits États insulaires en développement  36. Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral  <i>Accès aux marchés</i>  37. Proportion des exportations (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise de droits et hors contingents  38. Taux moyens de droits et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements
Cible 14	Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)	39. Subventions agricoles nationales et à l'exportation dans les pays de l'OCDE  40. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales  <i>Viabilité de la dette</i>  41. Proportion de la dette bilatérale des

<i>OBJECTIFS ET CIBLES</i>		<i>INDICATEURS</i>
		PTE envers les créanciers officiels qui a été annulée
		42. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services
		43. Proportion de l'APD fournie au titre de l'allégement de la dette
Cible 15	Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme	44. Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'Initiative PTE
Cible 16	En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile	45. Taux de chômage des 15 à 24 ans
Cible 17	En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	46. Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable
Cible 18	En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	47. Nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants
		48. Nombre de micro-ordinateurs pour 1 000 habitants
		<i>Autres indicateurs à déterminer.</i>

\* Les indicateurs retenus pour les objectifs 7 et 8 sont à préciser.

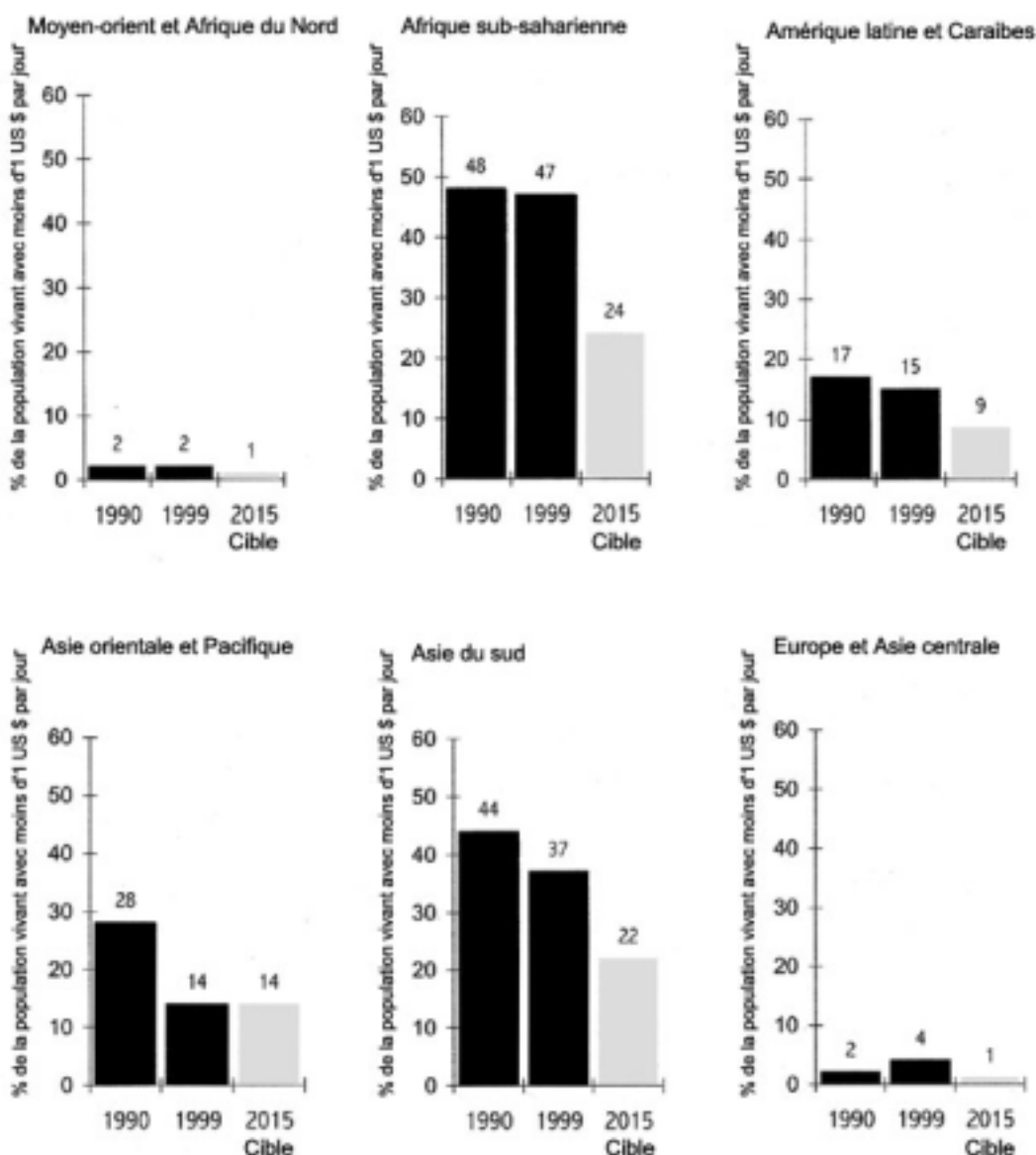
### III. SITUATION DES DIFFERENTES REGIONS DU MONDE VIS-A-VIS DES OMD

#### OBJECTIF 1 - Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

**Cible :** Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour.

*Cet objectif a été largement atteint en Asie orientale et dans le Pacifique, mais pas en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et aux Caraïbes et dans certains pays d'Europe et d'Asie centrale.*

**Graphique 1 : Population vivant dans l'extrême pauvreté, par région**



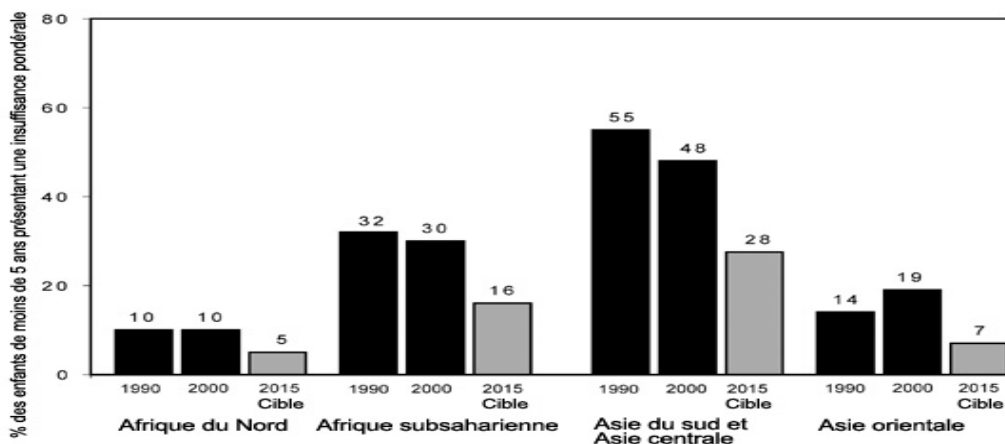
Le montant d'un dollar par jour est exprimé en parité de pouvoir d'achat (PPA)

Source : Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire. Estimations de la Banque mondiale.

**Cible :** Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

*Dans le monde en développement, les pays d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-Est, ainsi que ceux d'Amérique latine et des Caraïbes, devraient atteindre l'objectif en ce qui concerne les jeunes enfants (1). La prévalence d'enfants présentant une insuffisance pondérale est inchangée en Afrique du Nord par rapport à 1990. Elle demeure élevée en Asie du Sud et en Asie centrale ainsi qu'en Afrique subsaharienne, et est en augmentation en Asie occidentale.*

**Graphique 2 :** Prévalence des enfants présentant une insuffisance pondérale dans certaines régions



(1) En Asie orientale, le pourcentage d'enfants âgés de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale était de 19 % en 1990 et 10 % en 2000; en Asie du Sud-Est, les pourcentages étaient de 38 % en 1990 et 28 % en 2000; en Amérique latine et dans les Caraïbes, ils étaient de 11 % en 1990 et 8 % en 2000.

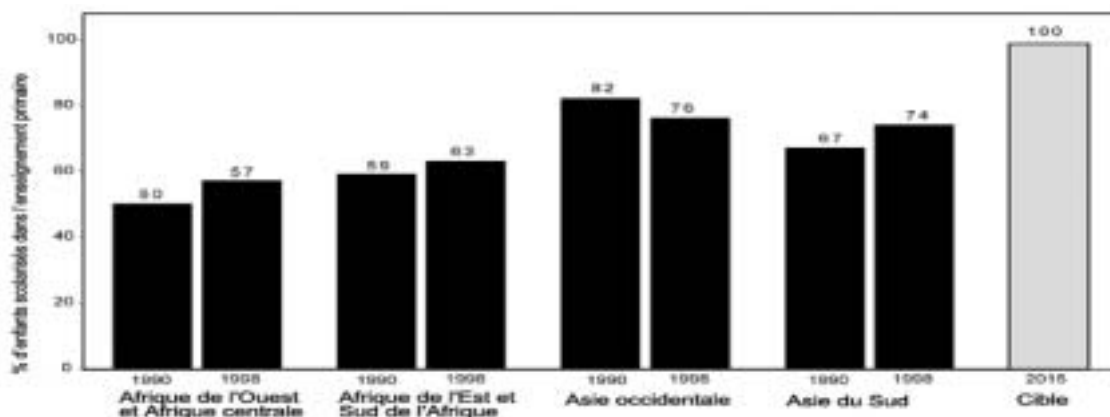
Source : : Estimations de l'UNICEF et de l'OMS.

## OBJECTIF 2 - Assurer l'éducation primaire pour tous

**Cible :** D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

*De nombreuses régions (2) devraient atteindre l'objectif avant 2015, mais les progrès réalisés sont encore insuffisants en Afrique subsaharienne, en Asie occidentale et en Asie du Sud.*

**Graphique 3 :** Pourcentage d'enfants scolarisés dans l'enseignement primaire



(2) Afrique du Nord, Amérique latine, Caraïbes, Asie orientale, Asie centrale et Pacifique

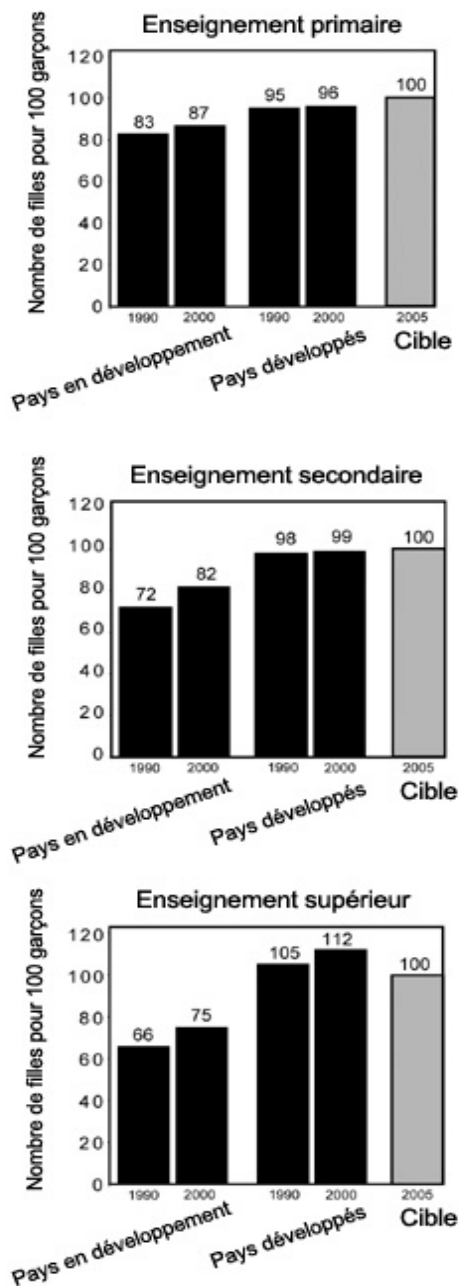
Source : Estimations de l'UNESCO.

### OBJECTIF 3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

**Cible :** Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

*Dans les pays en développement, il existe encore des différences de scolarisation à tous les niveaux de l'enseignement en fonction du sexe.*

**Graphique 4 : Disparités entre les sexes dans la scolarisation**



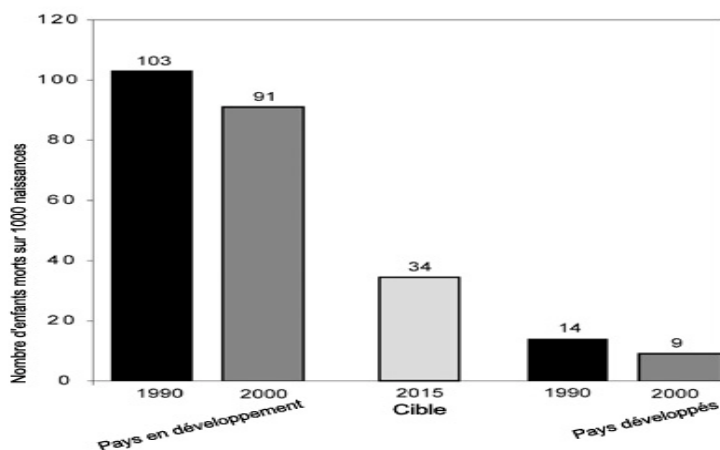
Source : Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire. Estimations de l'UNESCO

## OBJECTIF 4 - Réduire la mortalité infantile

**Cible :** Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

*En moyenne, dans les pays en développement, pour 1 000 naissances, plus de 100 enfants meurent avant l'âge de 5 ans*

**Graphique 5 : Taux de mortalité des moins de 5 ans**



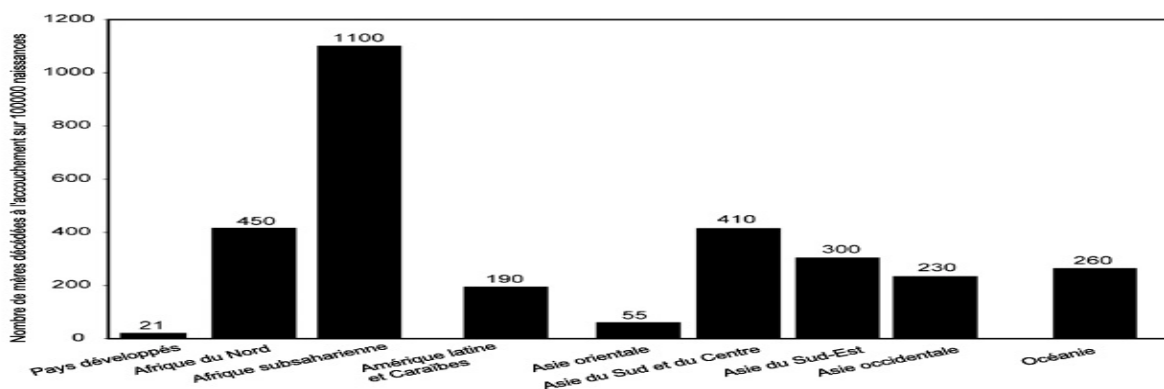
Source : Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration de Millénaire. Estimations de l'OMS et de l'UNICEF

## OBJECTIF 5 - Améliorer la santé maternelle

**Cible :** Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

*D'après des estimations de 1995, la mortalité maternelle est beaucoup plus élevée dans toutes les régions en développement que dans les régions développées, et elle est 50 fois plus élevée en Afrique subsaharienne.*

**Graphique 6 : Estimations des taux de mortalité maternelle**



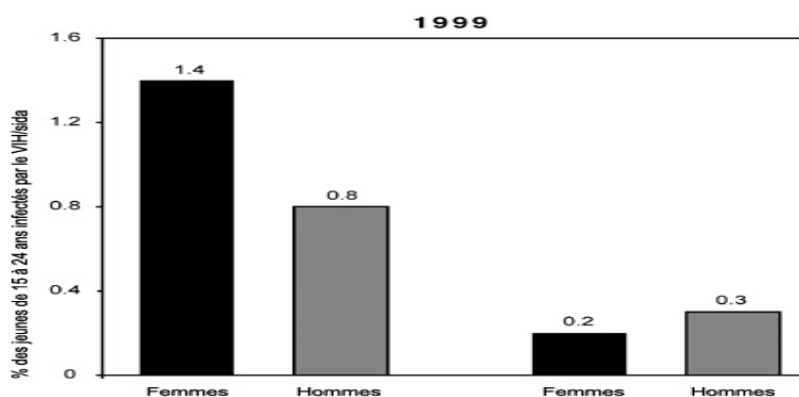
Source : Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire. Estimations de l'OMS et de l'UNICEF.

## OBJECTIF 6 - Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

**Cible :** D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.

*Les taux de prévalence du VIH augmentent encore pour les hommes et femmes des pays en développement. Le taux est sept fois plus élevé dans les pays en développement que dans les pays développés pour les femmes, et presque trois fois plus élevé pour les hommes.*

### Pourcentage de jeunes infectés par le VIH/sida



Source : Rapport sur l'épidémie mondiale de l'infection au VIH/sida, 2002, ONUSIDA.

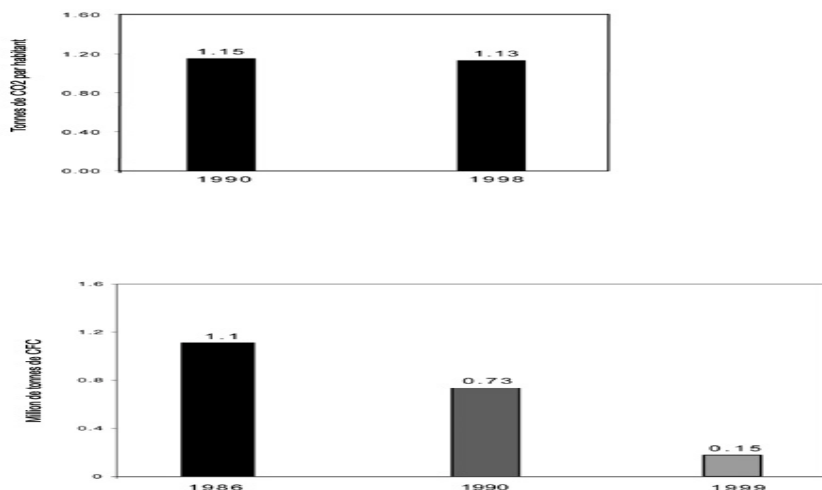
## OBJECTIF 7 - Assurer un environnement durable

**Cible :** Inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

*Les émissions de CO2 par habitant au niveau mondial - la source la plus importante d'émissions de gaz à effet de serre découlant d'activités humaines - ont à peine changé.*

*Depuis l'adoption du Protocole de Montréal en 1986, la consommation mondiale de CFC - principales substances causant l'appauvrissement de la couche d'ozone - a nettement baissé.*

### Graphique 8 : Émissions mondiales de dioxyde de carbone et consommation mondiale de CFC



Source : Estimations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Centre d'analyse de l'information sur le dioxyde de carbone (États-Unis).

Source : Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire. Estimations du Secrétariat de l'ozone du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

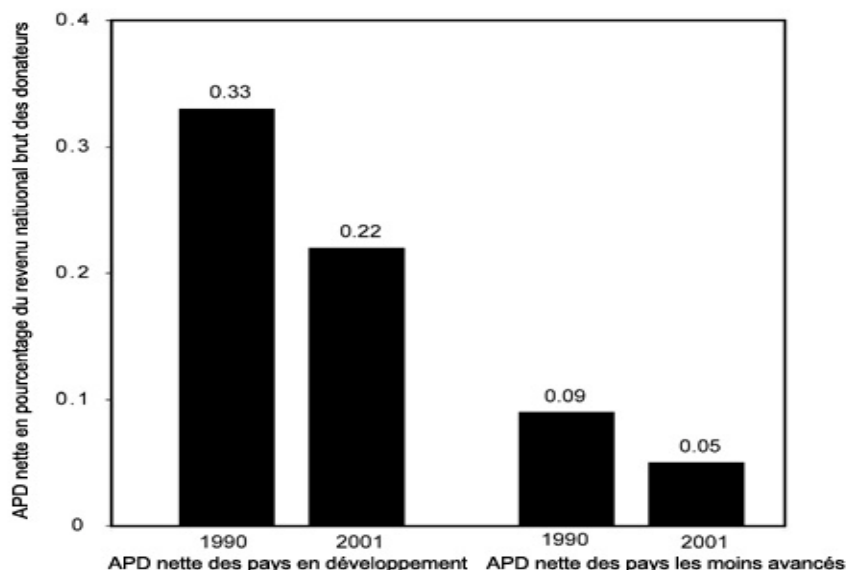
## OBJECTIF 8 - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

**Cible : S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés.**

*Le montant net de l'aide publique au développement - en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs - a baissé au cours des dernières années et est au plus bas, et le montant net de l'APD destiné aux pays les moins avancés a lui aussi baissé et dans une plus grande mesure.*

*Ces dernières années, le pourcentage des importations des pays développés provenant de pays en développement et admises en franchise de droits (à l'exception des armes et du pétrole) a augmenté, si l'on se fonde sur la valeur en dollars, mais le pourcentage des importations provenant des pays les moins avancés et admises en franchise de droits a baissé.*

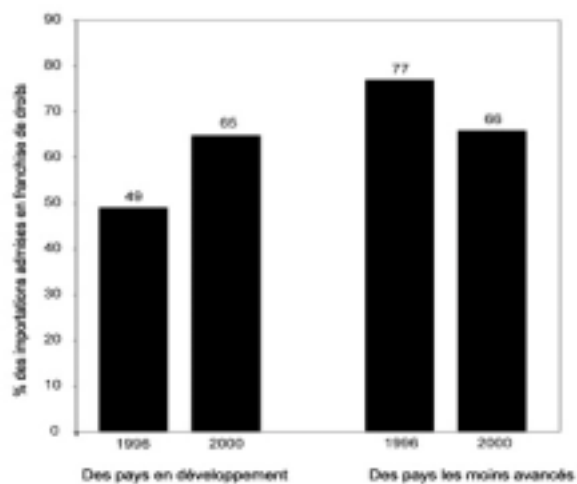
**Graphique 9 : Montant net de l'APD, exprimé en pourcentage du revenu national brut des donateurs.**



Source : Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire. Données établies par le Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques.

**Graphique 10 : Importations des pays développés admises en franchise de droits.**





Source : Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire. Estimations établies par la CNUCED en collaboration avec l'OMC et la Banque mondiale.

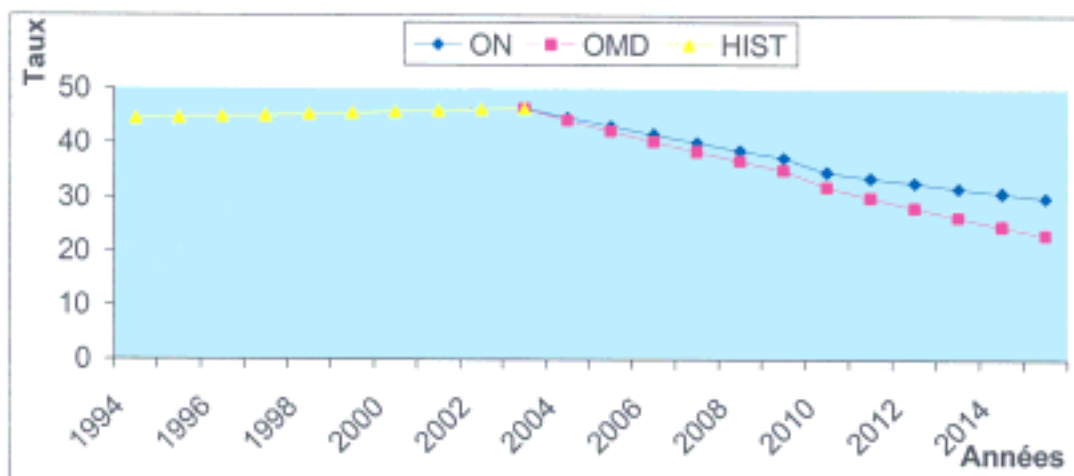
#### IV. SITUATION DU BURKINA FASO VIS-A-VIS DES OMD (Extrait du rapport national sur les OMD)

### OBJECTIF 1 - Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

**CIBLE 1 : REDUIRE DE MOITIE, ENTRE 1990 ET 2015, LA PROPORTION DE LA POPULATION DONT LE REVENU EST INFÉRIEUR A UN DOLLAR PAR JOUR**

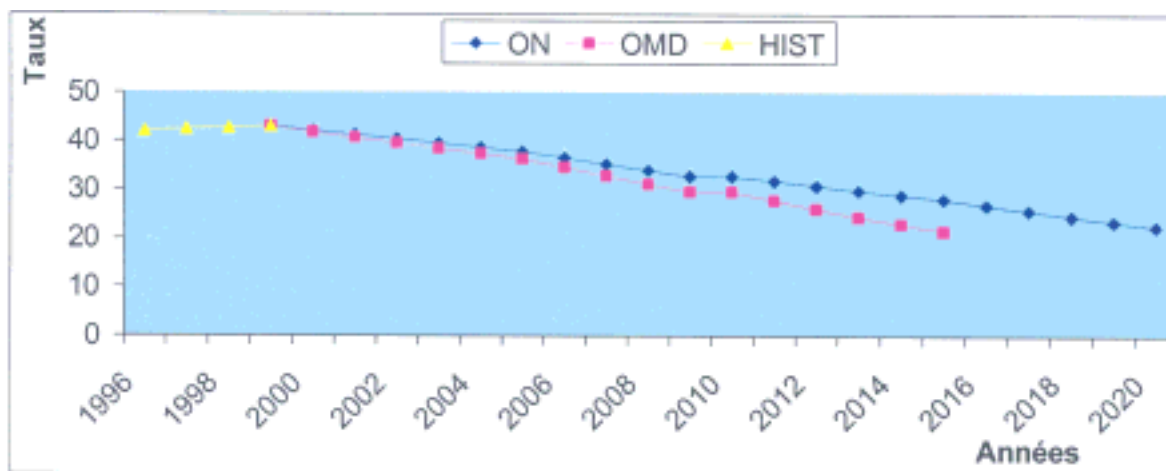
- Objectif national : Réduire d'un tiers la proportion de la population vivant en – dessous du seuil de pauvreté absolu entre 1998 et 2015.
- Indicateur international : Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour (en %)
- Indicateur national : Proportion de la population en – dessous du seuil absolu de pauvreté (en %)

Graphique 1; Evolution comparée des objectifs de réduction de la pauvreté absolue (en %)

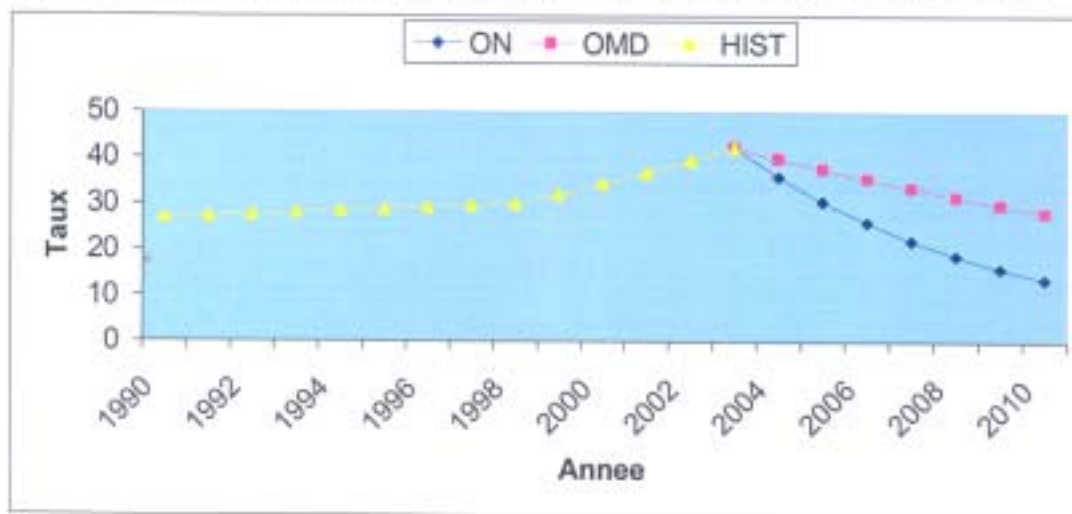


**CIBLE 2 : REDUIRE DE MOITIE, ENTRE 1990 ET 2015, LA PROPORTION DE LA POPULATION QUI SOUFFRE DE LA FAIM**

- Objectif national : Réduire d'un tiers la proportion de la population qui souffre de la faim d'ici 2015
- Indicateur : Pourcentage de la population qui souffre de la faim  
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (en %)



Graphique 3: Réduire de moitié la proportion des enfants qui souffrent d'une insuffisance pondérale



## OBJECTIF 2 - Assurer l'éducation primaire pour tous

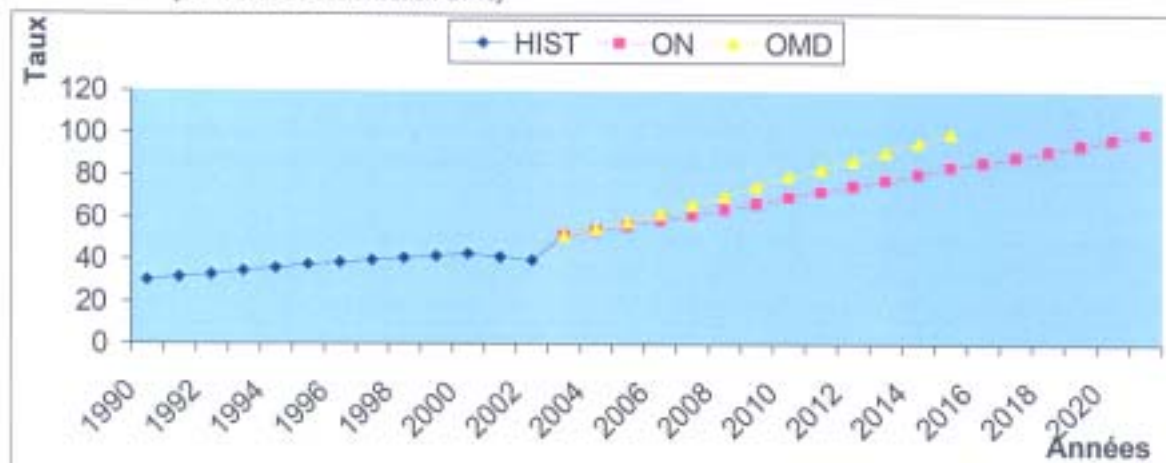
**CIBLE 3 : D'ICI A 2015, DONNER A TOUS LES ENFANTS, GARCONS ET FILLES, PARTOUT DANS LE MONDE, LES MOYENS D'ACHEVER UN CYCLE COMPLET D'ETUDES PRIMAIRES**

Objectif national : Scolariser 70% d'enfants d'âge primaire d'ici 2010

Indicateur : Taux brut de scolarisation à l'école primaire (TBS en %)

Graphique 4: Réaliser l'éducation primaire universelle en 2015

(Taux brut de scolarisation en %)



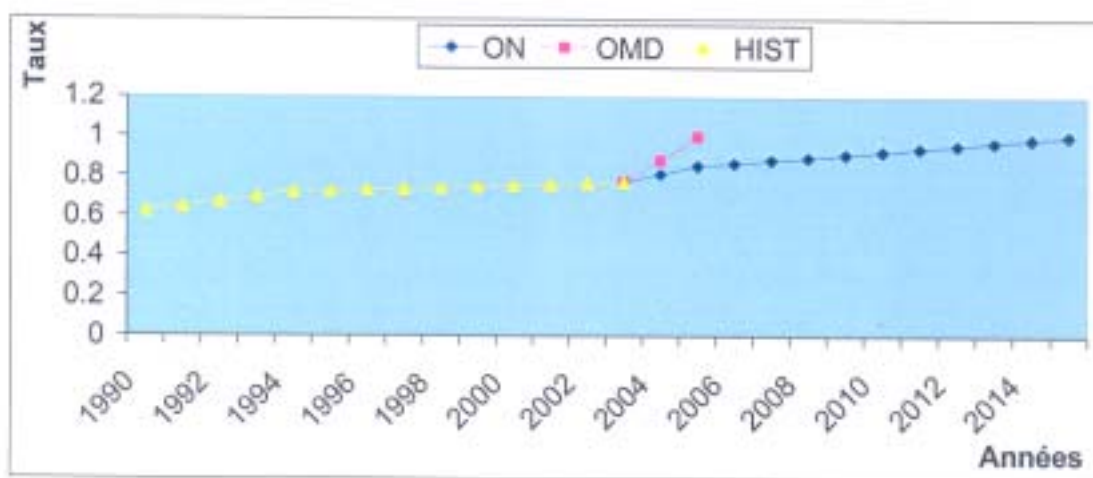
### OBJECTIF 3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

#### CIBLE 4 : ELIMINER LES DISPARITES ENTRE LES SEXES DANS LES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE D'ICI A 2015 SI POSSIBLE ET A TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT EN 2015 AU PLUS TARD

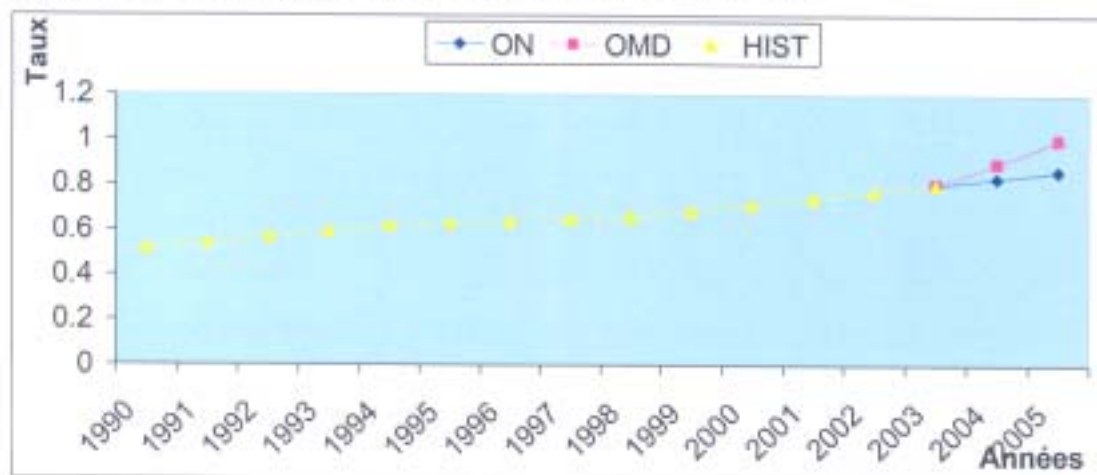
Objectif international : Porter le ratio filles/garçons à 1 en 2015 si possible et à tous les niveaux d'enseignement en 2015

Objectif national : Porter le ratio filles / garçons à 0,85 en 2015 dans l'enseignement primaire  
Porter le ratio filles / garçons à 0,80 en 2015 dans l'enseignement secondaire  
Indicateur : Ratio Filles / Garçons

Graphique 5: Egalité entre les sexes dans l'enseignement primaire



Graphique 6: Egalité entre les sexes dans l'enseignement secondaire



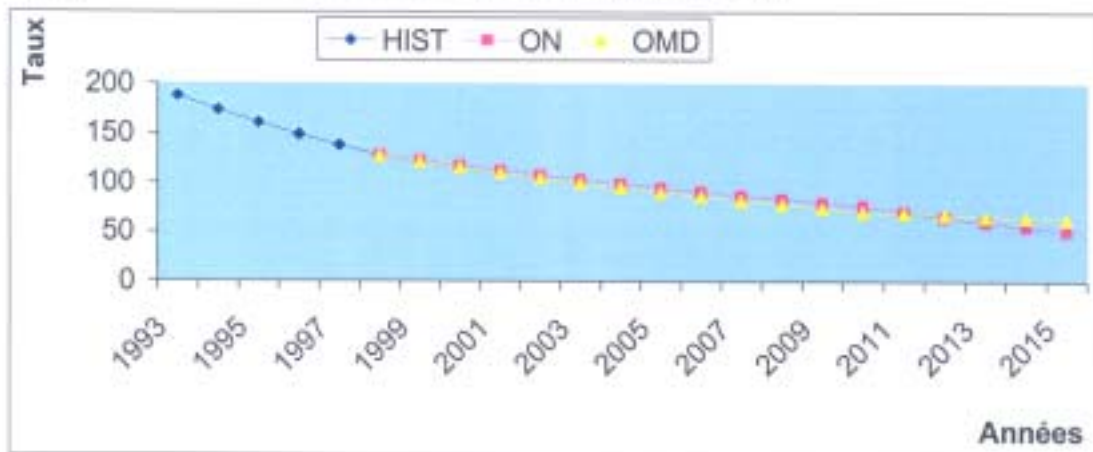
## OBJECTIF 4 - Réduire la mortalité infantile

**CIBLE 5 : REDUIRE DE DEUX TIERS, ENTRE 1990 ET 2015, LE TAUX DE MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS**

Objectif national : Réduire la mortalité infanto -juvénile de 40% à l'horizon 2010 par rapport à 2000

Indicateur : Taux de mortalité infanto -juvénile pour 1000 naissances vivantes

Graphique 7: Améliorer la santé et réduire la mortalité infanto-juvénile



## OBJECTIF 5 - Améliorer la santé maternelle

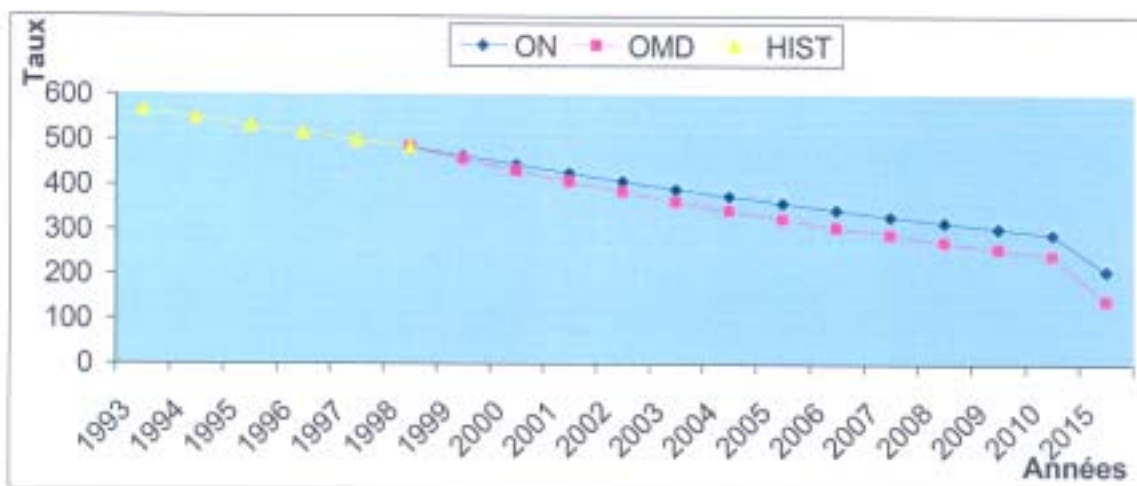
**CIBLE 6 : REDUIRE DE TROIS QUART, ENTRE 1990 ET 2015, LE TAUX DE MORTALITE MATERNELLE**

Objectif national : Réduire la mortalité maternelle de 40% d'ici 2010 par rapport à son niveau de 2000

Indicateur international : Taux de mortalité maternelle

Indicateur national : Taux de mortalité maternelle

Graphique 8: Réduire la mortalité maternelle (nombre de décès pour 100.000 naissances vivantes)



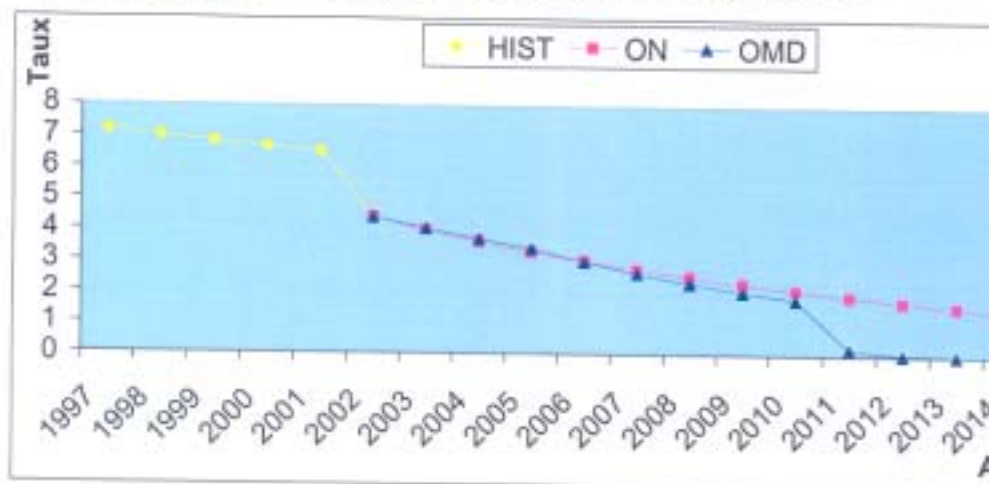
## OBJECTIF 6 - Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

### CIBLE 7 : D'ICI A 2015, AVOIR STOPPE LA PROPAGATION DU VIH -SIDA ET COMMENCE A INVERSER LA TENDANCE ACTUELLE

Objectif national D'ici 2005, par rapport au niveau observé en 2000, (i) réduire de 25% l'incidence et la prévalence des IST chez les adolescents (12 -18 ans) afin de limiter la propagation du VIH – SIDA; (ii) réduire d'au moins 5% la transmission mère – enfant du VIH

Indicateur Taux de prévalence du VIH (%)

Graphique 9: Ralentir la progression du SIDA et inverser la tendance actuelle

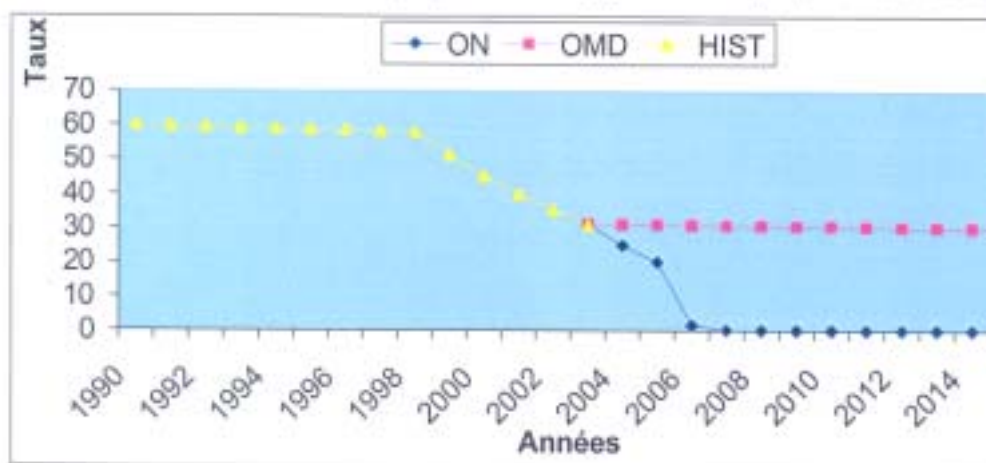


## OBJECTIF 7 - Assurer un environnement durable

### CIBLE 10 : REDUIRE DE MOITIE D'IC I A 2015, LE POURCENTAGE DE LA POPULATION QUI N'A PAS ACCES DE FACON DURABLE A UN APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE SALUBRE

Objectif national	Améliorer la desserte et la couverture des besoins en eau pour toutes les couches de la population de 20 litres / habitant / jour en milieu rural (92% de taux de couverture) et de 50 litres /habitant / jour en zone urbaine (67% de taux de couverture) d'ici 2005
Indicateur international	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure
Indicateur national	Taux de couverture des besoins en eau potable (en %)

Graphique 10: Réduire de moitié la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau



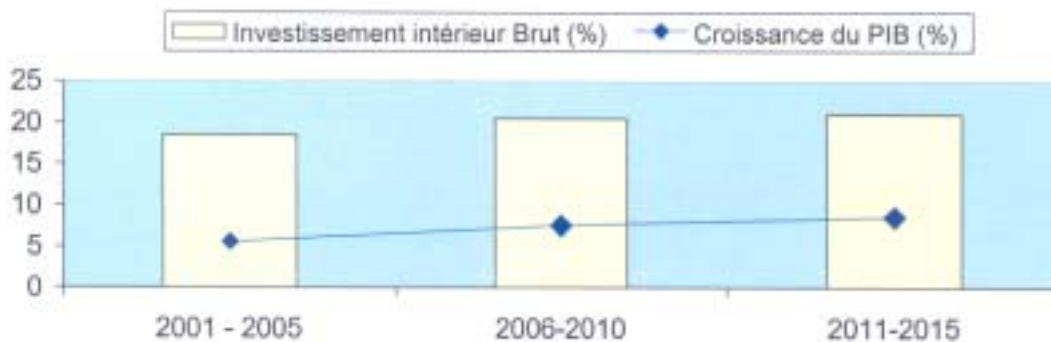
## OBJECTIF 8 - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

### CIBLE 12 : S'ATTAQUER AUX BESOINS PARTICULIERS DES PAYS LES MOINS AVANCES

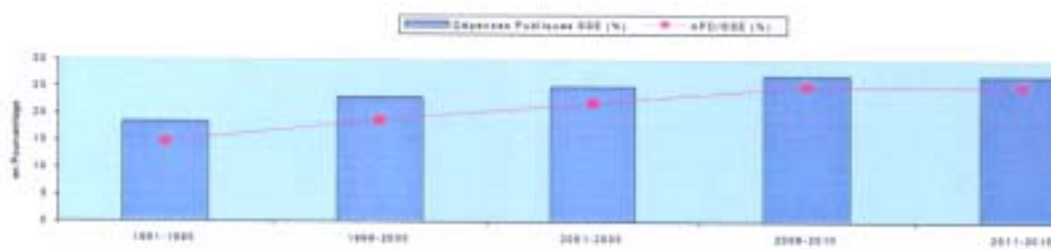
(Application du programme renforcé de l'initiative PPTE et l'octroi d'APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté)

Indicateur international	Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement )
--------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

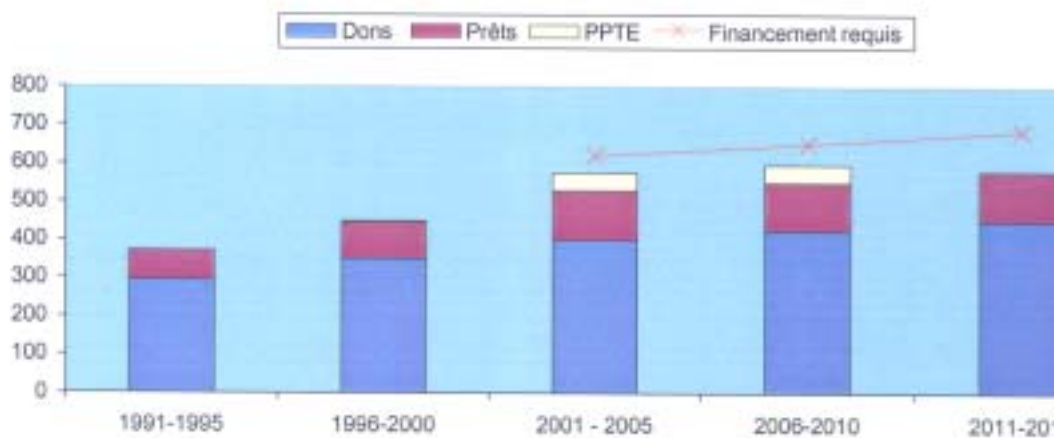
Graphique 11: Evolution des indicateurs macro – économiques



Graphique 12: Financement des secteurs sociaux essentiels



Graphique 13: Financement global de la stratégie de développement (1991 -2015)  
(en millions de \$ US)





## V. LES QUESTIONS SOUVENT POSEES SUR LES OMD

(Les questions 3 à 8 sont une transcription de l'entretien accordé par M. Zéphirin DIABRE, Administrateur associé du PNUD au journal le CHOIX.)

### 1. La réalisation des objectifs de développement du Millénaire est-elle économiquement utile ?

Les rendements des investissements dans le développement humain dans les pays à faible revenu sont très élevés. De nombreux pays sont pris dans l'engrenage de la pauvreté, à cause du mauvais état sanitaire, de la malnutrition, du manque d'instruction, de l'accès limité à l'eau salubre et souvent de l'accroissement rapide de la population. Un grand nombre des pays les plus pauvres sont accablés par les contraintes géographiques extrêmes – les pays sans littoral et les petits pays insulaires, éloignés des marchés mondiaux, les maladies tropicales, la dégradation extrême de l'environnement, les changements climatiques.

Ces différentes situations – certaines provoquées par l'homme, d'autres physiques – expliquent pourquoi les flux de capitaux privés et l'investissements étranger direct court-circuitent le plus souvent de nombreuses régions à faible revenu. Une assistance supplémentaire sera nécessaire pour sortir les pays de l'engrenage de la pauvreté.

Les investissements dans le développement humain accéléreront les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et stimuleront la croissance économique, créeront un plus grand nombre d'emplois, amélioreront la productivité des gens et produiront des recettes budgétaires supplémentaires – rendant l'objectif de la stabilité macroéconomique plus réalisable. La réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire est économiquement très utile.

### 2. Sommes-nous en bonne voie pour atteindre les objectifs d'ici 2015 ?

Une simple extrapolation des tendances de la pauvreté depuis 1990 donnerait à penser que le monde est en bonne voie pour réduire de moitié la pauvreté monétaire d'ici 2015. Malheureusement, la réalité est plus compliquée et incontestablement moins satisfaisante. Si l'on exclue la Chine, les progrès ont été inférieurs à la moitié de ce qu'il faudrait pour atteindre l'objectif. Le nombre des personnes vivant dans la pauvreté monétaire en Afrique au sud du Sahara, en Asie du Sud et en Amérique latine combinés, a augmenté d'environ 10 millions par an depuis 1990. Des dizaines de pays ont enregistré des diminutions, en chiffres absolus, de la moyenne du niveau de vie au cours des 20 dernières années.

A l'heure actuelle, on estime que 1,2 milliard de personnes doivent lutter chaque jour pour survivre avec moins d'un dollar des Etats-Unis par jour – à peu près le même nombre qu'il y a 10 ans.

Les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs ont été mitigés eux aussi. En 1990, l'objectif de « l'éducation pour tous » a été fixé pour l'an 2000. La bonne nouvelle est que les disparités entre les sexes dans l'éducation ont été réduites de moitié ; mais la triste vérité est que

les années 90 n'ont enregistré qu'un dixième des progrès nécessaires. Aussi n'est-il pas surprenant que le délai fixé pour la réalisation de l'objectif ait été repoussé à 2015 ; mais au rythme actuel, cet engagement d'assurer l'éducation pour tous les enfants ne sera pas respecté non plus, à moins que le rythme des progrès soit multiplié par quatre.

L'accomplissement de progrès touchant à la mortalité maternelle et infantile, à la malnutrition, à l'accès à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un système d'assainissement convenable s'est en fait ralenti au cours des années 90 par rapport aux décennies précédentes. Du fait de l'épidémie du sida, de la résurgence d'autres maladies (paludisme, tuberculose) et de l'état de délabrement des services de santé, la situation s'est aggravée sensiblement durant les années 90.

### 3. Les ODM sont-ils vraiment d'un prix abordable ?

La réponse est un oui clair et net. Au niveau mondial, les objectifs sont techniquement réalisables et abordables sur le plan financier. Toutefois, plusieurs pays auront besoin de ressources beaucoup plus importantes, ainsi que de politiques plus efficaces. En Afrique subsaharienne plus particulièrement, les progrès se sont fait attendre et l'écart entre la situation actuelle et les objectifs fixés pour 2015 est beaucoup plus important que dans d'autres régions. En outre, la pandémie du sida compromet sérieusement les perspectives de développement humain dans la région.

### 4. Le déficit, en matière de ressources, peut-il être comblé ?

Absolument. Les estimations révèlent qu'une rallonge de 50 milliards de dollars par an nous rapprocherait de la réalisation des ODM au niveau mondial. Bien que ce montant puisse sembler élevé en termes absolus, il est relativement faible si on le compare au revenu mondial, ne représentant environ qu'un sixième de 1 % du PNB mondial. Comparé aux avantages économiques escomptés, le soutien aux ODM est clairement un excellent investissement.

La réalisation des ODM en Afrique et dans d'autres pays à revenu faible exigera une augmentation constante des dépenses budgétaires et de l'appui extérieur aux services sociaux de base au cours des 13 prochaines années. Plusieurs pays risquent néanmoins de ne pas être en mesure de restaurer leurs budgets nationaux autant qu'il le faudrait dans les délais requis. Ils auront besoin d'aide supplémentaire sous forme d'APD et d'allégement accéléré de la dette. La mise en œuvre rapide de l'initiative PPTE est donc cruciale pour les pays à revenu faible très endettés qui cherchent à atteindre les ODM.

### 5. L'APD peut-elle faire une différence ?

Elle peut faire une grande différence, surtout dans les pays les moins avancés. Aujourd'hui, l'APD représente à peine un tiers de l'objectif internationalement convenu de 0,7 % du PNB combiné des pays développés. La différence atteint le montant exorbitant de 100 milliards de dollars par an. Il serait illusoire de penser que tous les pays seront capables d'atteindre les ODM sans aide supplémentaire. La bonne nouvelle est que les investissements dans le développement humain des pays à revenu faible sont très rentables, ce qui fait qu'ils stimulent la croissance économique et dégagent des recettes budgétaires supplémentaires.

De nombreux pays auront besoin d'un soutien extérieur pour échapper à la faible productivité dans laquelle ils se trouvent parce que leur population est en mauvaise santé, mal nourrie, à un niveau d'instruction insuffisant et un accès limité à l'eau salubre. Ces réalités frappent souvent plus durement les femmes, ce qui contribue à perpétuer le cycle de pauvreté. Cette situation explique, au moins en partie, pourquoi les pays à revenu faible n'ont que peu bénéficié des flux de capitaux privés et des investissements étrangers directs. Les pays d'Afrique subsaharienne se sont vus attribuer moins de 1 % des investissements étrangers directs dans le monde. Donc, pour la communauté internationale, investir dans les ODM est un choix à la fois productif et éthique. Le Fonds mondial pour les ODM d'un montant de 50 milliards de dollars par an, comme l'ont proposé Gordon Brown, ministre des Finances du Royaume-Uni, et d'autres, mérite donc l'appui le plus vigoureux.

#### 6. Le commerce n'est-il pas plus important que l'aide ?

Oui, un commerce plus équitable transférerait davantage de ressources vers les pays à revenu faible que l'aide dont ils bénéficient actuellement. Un meilleur accès aux marchés des pays développés, notamment pour l'agriculture, les vêtements et les textiles, accélérerait considérablement la croissance et créerait des emplois, favorisant ainsi le développement humain et faisant reculer la pauvreté. Mais pour que le système commercial multilatéral devienne réellement favorable aux pauvres, il faudrait se lancer dans de longues négociations ; il est nettement plus rapide d'augmenter l'APD ou d'alléger la dette. Néanmoins, il est encourageant de constater que la réunion ministérielle de l'OMC qui s'est déroulée à Doha, en novembre dernier, a abouti à un accord visant à accorder davantage d'importance aux implications des futurs accords commerciaux sur le développement ainsi qu'au renforcement des capacités pour tirer pleinement profit des nouvelles ouvertures commerciales.

Il n'en demeure pas moins vrai que les pays développés continuent à maintenir des niveaux élevés de protectionnisme. Leurs subventions agricoles, par exemple, sont toujours au moins six fois supérieures aux niveaux combinés de l'APD.

#### 7. Les pays en développement ont-ils les capacités de gérer des fonds supplémentaires ?

C'est vrai, la seule expansion des apports financiers n'est guère suffisante. Les capacités humaines et institutionnelles doivent être renforcées, en particulier celles des pays à revenu faible et des pays les moins avancés. Certaines tâches sont d'une importance cruciale, par exemple une collecte efficace et équitable des impôts, le fait de s'assurer que les priorités budgétaires tiennent compte des ODM et influencent réellement les dépenses, l'établissement

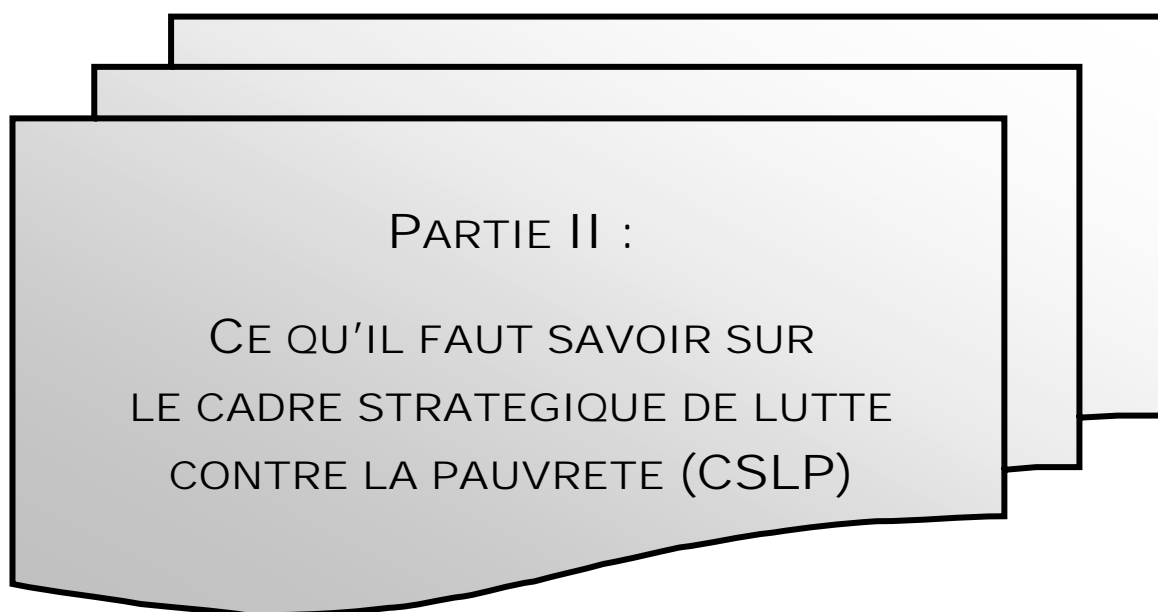
de budgets intégrant l'égalité entre hommes et femmes et l'alignement de l'aide sur les priorités nationales et infranationales.

Toutefois, si l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques fait nécessairement partie de la solution, elle ne suffit pas. L'argument selon lequel les ressources existantes doivent être utilisées plus efficacement avant d'investir davantage de fonds publics crée une fausse dichotomie. C'est oublier que la pénurie de ressources conduit à plus d'inefficacité. Pour les décideurs, le choix se présente rarement en termes d'amélioration de l'efficacité ou d'augmentation des allocations budgétaires. Dans la majorité des cas, ils doivent faire face aux deux aspects simultanément. En effet, l'inefficacité et la pénurie de ressources ne sont pas indépendantes, tout au contraire.

## 8. L'instabilité peut-elle être minimisée ?

Même quand l'argent est là, quand les capacités existent et lorsque des progrès ont été accomplis vers la réalisation des ODM, les grandes crises financières peuvent inverser les tendances, comme on a pu l'observer pendant toute la durée des années 90. Un monde d'interdépendance doit accorder davantage d'attention aux biens collectifs mondiaux. Les Conférences internationales sur le financement du développement durable sont des occasions uniques de promouvoir les biens collectifs mondiaux, notamment une procédure internationale contre la banqueroute qui mettrait le développement humain à l'abri des perturbations financières occasionnelles.

La propagation du sida et une autre grande préoccupation. Non seulement la maladie lève un lourd tribut sur les familles et les communautés, mais elle réduit également à néant les acquis en termes d'espérance de vie, 'éducation, d'agriculture, de commerce, etc. Sans biens collectifs mondiaux pour garantir l'accès au traitement contre le sida, la situation de plusieurs pays empirera, les éloignant des conditions permettant la réalisation des ODM. C'est tout simplement inacceptable.



PARTIE II :

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR  
LE CADRE STRATEGIQUE DE LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETE (CSLP)



**L**e Burkina Faso est l'un des premiers pays africains à avoir été déclaré éligible à l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) en septembre 1997, et à avoir adopté un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) approuvé par les institutions de Bretton Woods en juillet 2000.

**C**e premier programme a été exécuté au cours de la période 2000-2003. Les enseignements tirés de son exécution ont permis de le réviser. Le CSLP révisé qui couvre la période 2004-2006 a innové sur plusieurs plans : la révision des axes stratégiques pour prendre en compte la protection sociale entre autres, la mise en place d'un nouveau dispositif de suivi, la définition d'une batterie d'indicateurs pour le suivi, etc. C'est sur ces principaux points cités que porte cette partie. Elle est essentiellement extraite du document du CSLP révisé.



## I. PROGRAMMES ET AXES STRATEGIQUES DU CSLP

Les résultats de l'enquête sur les aspirations nationales, ceux de l'enquête participative sur l'évaluation de la pauvreté et l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages (juillet 2003) ainsi que l'analyse structurelle de l'étude nationale prospective « Burkina 2025 » mettent encore en évidence que le grand défi auquel le Burkina Faso est de réduire le niveau de pauvreté de sa population et sa vulnérabilité face aux crises de toutes natures et l'inégalité entre les différentes régions et groupes socio-économiques.

Pour ce faire, la stratégie de réduction de la pauvreté a pour ambition de concilier les nécessités de réformes structurelles et de redressement de l'économie avec les objectifs d'accroissement des revenus des pauvres et de transferts aux plus démunis. Conscient cependant du caractère limité des ressources dont il pourrait disposer et soucieux de réalisme dans son approche des problèmes, le gouvernement a énoncé ses priorités de développement en matière de lutte contre la pauvreté :

- La réduction du déficit social ;
- La promotion du développement rural et de la sécurité alimentaire ;
- L'amélioration de l'accès des populations, notamment pauvres, à l'eau potable ;
- La lutte contre le VIH/SIDA ;
- La protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie ;
- Le développement des PMI/PME et de la petite mine ;
- Le renforcement de la sécurité publique ;
- Le renforcement des capacités nationales avec un accent particulier sur la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Pour réduire de façon significative l'incidence de la pauvreté, la croissance économique devra être plus forte au cours des années à venir. L'accélération de cette croissance devra :

- Créer les conditions d'amélioration des conditions de vie des populations notamment les plus démunies ;
- Améliorer l'impact et l'efficacité des politiques publiques, avec une focalisation dans un premier temps sur les secteurs sociaux ;
- S'appuyer sur une gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- S'appuyer sur l'instauration d'une meilleure gouvernance et d'une meilleure coordination de l'aide publique au développement.

La réalisation des objectifs du cadre stratégique s'articulera autour de plusieurs programmes organisés en quatre axes stratégiques pour lesquels des actions prioritaires chiffrées sont envisagées :

**Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité**

- Maintenir un cadre macroéconomique stable
- Accroître la compétitivité de l'économie et réduire les coûts des facteurs
- Accélérer le développement du monde rural
- Appuyer les secteurs productifs

**Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale**

- Promouvoir l'accès des pauvres aux services d'éducation
- Promouvoir l'accès des pauvres aux services de santé et de nutrition
- Promouvoir l'accès des pauvres à l'eau potable et à l'assainissement
- Améliorer le cadre de vie des pauvres : l'habitat
- Garantir une protection sociale aux pauvres

**Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité.**

- Diminuer la vulnérabilité de l'activité agricole
- Intensifier et moderniser l'activité agricole
- Soutenir les organisations de producteurs et développer les infrastructures collectives
- Accroître et diversifier les revenus des ruraux
- Accélérer le désenclavement
- Promouvoir l'emploi et la formation professionnelle
- Améliorer les conditions de vie et de travail des femmes rurales

**Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance**

- Promouvoir la gouvernance politique
- Promouvoir la gouvernance administrative
- Promouvoir la gouvernance économique
- Promouvoir la gouvernance locale

## II. LE NOUVEAU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SUIVI DU CSLP

### 1 - Eléments de principe et attributions

Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en tant que cadre d'orientation stratégique de développement à l'horizon 2015, est accepté par l'ensemble des acteurs comme le principal référentiel des interventions en matière de réduction de la pauvreté. Sur cette base, il est aussi perçu comme l'instrument de mise en cohérence des politiques sectorielles et de développement régional.

Le dispositif institutionnel de pilotage doit traduire le leadership effectif du Gouvernement et créer les conditions d'une plus grande synergie d'actions et d'un partenariat dynamique avec les bailleurs de fonds, le secteur privé et la société civile tout en tenant compte des données relatives à la décentralisation et de la déconcentration. Ce, d'autant plus que le CSLP fait l'objet de révision et que l'un des principaux critères d'appréciation de ce processus de révision sera le niveau de participation de l'ensemble des acteurs.

Le dispositif national de suivi du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est un mécanisme à caractère décisionnel. Sa mise en place entre dans le cadre du pilotage, de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation de la stratégie nationale en matière de lutte contre la pauvreté. A ce titre, il est particulièrement chargé :

- d'apprécier les directives et le calendrier de formulation et d'ajustement de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;
- d'examiner les résultats des travaux d'élaboration et de réajustement de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;
- d'examiner et valider les bilans périodiques de mise en oeuvre ;
- de recommander des études à caractère général ou spécifiques nécessaires à l'approfondissement des éléments de politique ;
- d'examiner et valider le système de monitoring et d'évaluation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;
- de proposer des contrats d'objectifs avec la société civile et le secteur privé en tant que partenaires privilégiés dans la recherche d'un meilleur impact des politiques publiques.

### 2 – Composition

Le dispositif comprend :

- Un Comité ministériel d'orientation et de suivi ;
- Des Commissions sectorielles et thématiques
- Des structures décentralisées au niveau régional.

**Le Comité ministériel d'orientation et de suivi** a pour mission de contribuer d'une manière générale à la recherche des solutions idoines aux problèmes inhérents à la mise en oeuvre,

d'assurer les arbitrages et de prendre les mesures appropriées pour lever les contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre de la stratégie.

**Les Commissions sectorielles et thématiques** sont chargées, d'une part, d'apprécier les politiques sectorielles et le système de monitoring et d'évaluation et, d'autre part, d'établir les bilans de mise en oeuvre des différentes politiques, différents programmes et projets. Elles constituent le lieu d'approfondissement des mesures d'incitation et de promotion du secteur privé et veillent notamment à la cohérence des politiques sectorielles avec le CSLP.

**L'instance régionale de lutte contre la pauvreté** constitue le relais local du mécanisme national. La pauvreté au Burkina Faso étant à dominante rurale, la systématisation de son suivi à l'échelle territoriale s'avère très pertinente en ce sens qu'elle fournira l'information spécifique par région, permettant la réaction des décideurs politiques et des autres acteurs sur la base d'informations précises et suffisamment désagrégées.

L'instance régionale de lutte contre la pauvreté s'appuiera sur l'organisation institutionnelle prévue dans le cadre de la décentralisation (Conseil consultatif régional de développement). Cette vision procède du souci d'éviter les duplications des structures au niveau régional où il existe une réelle pénurie de capacités humaines, matérielles et financières.

Outre les sessions et réunions périodiques de ses organes, le dispositif envisage la possibilité de convoquer des **Assises nationales** et la mise en place d'un **Cadre de concertation Gouvernement - Partenaires au développement**.

**Les Assises nationales** pourront procéder à la validation des différents rapports nationaux et régionaux de mise en oeuvre, apprécier la pertinence des propositions de réajustement et faire des recommandations pour améliorer l'efficacité de la mise en oeuvre.

Quant au **Cadre de concertation Gouvernement - Partenaires au développement** (partenaires techniques et financiers, secteur privé et société civile), il constitue un cadre pour l'appréciation des résultats obtenus et la mobilisation des ressources. Il aura pour attributions l'évaluation et la proposition de mesures susceptibles d'améliorer la concertation et le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires. Dans ce sens, il devra faire au Gouvernement des suggestions tendant à l'amélioration des performances en matière de lutte contre la pauvreté.

Le Comité ministériel et les différentes structures du dispositif sont assistés dans la préparation et la convocation des réunions ainsi que la diffusion des résultats par un **Secrétariat exécutif** dont le rôle sera confié au **Secrétariat technique pour la coordination des programmes de développement économique et social** (STC/PDES). Au niveau régional, les directions régionales chargées de l'économie constitueront les relais nécessaires.

### III. LES ELEMENTS MAJEURS DU PROCESSUS D'ELABORATION DES INDICATEURS

#### 1. La démarche adoptée pour le choix des indicateurs

La méthodologie retenue s'est appuyée sur le cadre conceptuel général de la gestion axée sur les résultats avec pour outil central le cadre logique. Un regroupement des indicateurs suivant les différentes dimensions de la pauvreté humaine a été opéré. En raison du caractère multidimensionnel de la pauvreté, la méthodologie a consisté à faire émerger des politiques sectorielles, des éléments pouvant être considérés comme prioritaires en terme de contribution sectorielle à la réduction de la pauvreté humaine. Ces dimensions au nombre de dix concernent les domaines suivants :

- les revenus ;
- l'éducation ;
- la santé ;
- la nutrition ;
- l'eau et l'assainissement ;
- l'emploi et au travail ;
- l'habitat ;
- l'accès aux actifs productifs ;
- l'accès aux marchés ;
- la paix et à l'inclusion sociale (participation).

Quelques indicateurs de performance ont été ajoutés pour les secteurs qui ne sont pas couverts par les différentes dimensions de la pauvreté humaine en raison de l'intérêt d'une représentation des différents secteurs d'activités comme facteur de synergie et d'efficacité.

Quarante sept indicateurs ont été ainsi retenus comme suit :

- une liste minimale de **vingt-huit (28) indicateurs** dont **vingt-trois (23)** couvrent les dix dimensions de la pauvreté humaine et, cinq se rapportent à des performances sectorielles pour tenir compte de la recommandation sur la représentation des différents secteurs d'activités comme facteur de synergie et d'efficacité ;
- une liste complémentaire de **dix-neuf indicateurs (19)**, qui contient tous les autres indicateurs issus de la démarche sectorielle et ne couvrant pas les différentes dimensions de la pauvreté humaine.

#### 2. La stratégie retenue pour la mise à jour des indicateurs de suivi

La mise à jour des indicateurs sera assurée par les différents acteurs, notamment, de l'Institut national de la statistique et de la démographie et des départements ministériels à travers leurs services statistiques dans la prise en charge des indicateurs clés et des indicateurs de performances sectorielles.

S'agissant des indicateurs de la liste minimale, bien qu'une bonne partie des indicateurs soit déjà prise en charge par la production courante dans les Directions des études et de la planification, il est suggéré une enquête légère annuelle du type QUIBB (questionnaire unifié sur les indicateurs de base du bien-être) par l'Institut national de la statistique et de la démographie. Trois raisons fondamentales justifient ce choix :

- la production simultanée de la majorité des indicateurs par la même source, qui garantit d'une part, l'uniformité des concepts et celle de la méthodologie de mesure et d'autre part, le contrôle du calendrier de publication ;
- l'élimination des difficultés liées à la production des statistiques courantes et celles de l'estimation de certains dénominateurs démographiques, surtout lorsqu'il est envisagé un niveau de désagrégation poussé ;
- l'introduction des variables socioéconomiques qui ont un rôle important dans l'analyse des indicateurs et des déterminants de la pauvreté. Cet avantage serait considérable pour la rétroaction dans le suivi au niveau de l'ajustement de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Il s'agit donc de privilégier une production centralisée des indicateurs de suivi avec une contribution sectorielle indispensable dans la méthodologie de mesure (confection des différentes sections du questionnaire) et une valorisation du rôle des Directions des études et de la planification sectorielles au niveau de l'analyse des données sectorielles qui seront produites à partir d'une enquête régulière.

### 3. Sources de données pour la mise à jour des 23 indicateurs prioritaires de suivi

INDICATEURS PRIORITAIRES	SOURCES DE DONNEES
1. Incidence de l'autosuffisance céréalière des ménages agricoles	Enquête permanente agricole/Direction des statistiques agricoles
2. Production céréalière par tête des ménages agricoles	Enquête permanente agricole/Direction des statistiques agricoles
3. Taux brut de scolarisation au primaire	Enquête type QUIBB <sup>1</sup> léger et DEP/Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DEP/MEBA)
4. Taux brut d'admission au primaire	QUIBB et DEP/MEBA
5. Taux d'achèvement au primaire	QUIBB et DEP/MEBA
6. Taux d'alphabétisation des adultes	QUIBB
7. Taux de couverture vaccinale par antigène	DEP/Ministère de la santé
8. Taux d'accouchements assistés	DEP/Ministère de la santé
9. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ou taux de mortalité infanto - juvénile	EDS/INSD
Taux de prévalence du VIH/SIDA <sup>2</sup>	Sites sentinelles
10. Taux de faible poids à la naissance des nouveaux-nés	DEP/SANTE
11. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	QUIBB
12. Taux d'accès à l'eau potable	QUIBB
13. Pourcentage de ménage ayant accès à des latrines fonctionnelles	QUIBB
14. Taux de chômage	QUIBB

<sup>1</sup> Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être

<sup>2</sup> Indicateur ajouté à la liste prioritaire.

15. Pourcentage d'occupés exerçant un travail à la journée ou à la tâche (emplois précaires)	QUIBB
16. Taux d'accès à électricité	QUIBB
17. Pourcentage de ménages utilisant un foyer amélioré	QUIBB
18. Pourcentage de ménages selon la nature des matériaux du toit et du plancher	QUIBB
19. Pourcentage de ménages pratiquant la culture attelée	EPA/Direction des statistiques agricoles
20. Taux d'équipement agricole des ménages agricoles	EPA/DSA
21. Taux d'accès au micro crédit	QUIBB
22. Temps d'accès en minutes aux infrastructures de marché les plus proches (production alimentaire, transport public).	QUIBB
23. Taux de participation selon le genre	QUIBB



## IV. LES 47 INDICATEURS DE SUIVI DU CSLP

**Tableau 1** : Liste des 23 indicateurs couvrant les dimensions de la pauvreté humaine

Dimension	Libellés des indicateurs	Niveau de désagrégation
Revenus	Incidence de l'autosuffisance céréalière des ménages agricole	Région, Province
	Production céréalière / tête des ménages agricoles	Région, Province
Education	Taux brut de scolarisation au primaire <i>Dont filles</i>	Région, Province, Sexe, Niveau de scolarisation
	Taux brut d'admission au CP1 <i>Dont filles</i>	Région, Province, Sexe, Niveau de scolarisation
	Taux d'achèvement au primaire <i>Dont filles</i>	Région, Province, Sexe, Niveau de scolarisation
	Taux d'alphabétisation des adultes	Région, Province, Sexe, Niveau de scolarisation
Santé	Taux de couverture vaccinale par antigène	Région, District sanitaire
	BCG	Région, District sanitaire
	DTCP3	Région, District sanitaire
	Rougeole	Région, District sanitaire
	Fièvre jaune	Région, District sanitaire
	Taux d'accouchements assistés	Région, District sanitaire
	Taux de mortalité infanto juvénile	Région, District sanitaire
Nutrition	Taux de faible poids à la naissance des nouveaux-nés	Site sentinelle
	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	Site sentinelle
Eau et assainissement	Taux de couverture en eau potable	Région, Province
	Pourcentage des ménages ayant accès à des latrines fonctionnelles	Région, Province
Emploi/Travail	Taux de chômage	Région, Province
	Pourcentage d'occupés exerçant un travail à la journée ou à la tâche - emploi précaire	Région, Province
Cadre de vie	Taux d'accès à l'électricité	Région, Province
	Pourcentage des ménages utilisant un foyer amélioré	Région, Province
	Pourcentage des ménages selon la nature des matériaux du toit et du plancher	Région, Province
Accès aux actifs productifs	Pourcentage des ménages pratiquant la culture attelée	Région, Province
	Taux d'équipement agricole des ménages agricoles	Région, Province
	Taux d'accès au micro-crédit	Région, Province, Sexe
Accès aux marchés	Temps d'accès (en minutes) aux infrastructures de marché les plus proches (Production alimentaire, transport public)	Région, Province
Paix et inclusion sociale	Taux de participation selon le genre	Région, Province

**Tableau 2** : Liste des 5 indicateurs performances sectorielles

Dimension	Libellés des indicateurs	Niveau de désagrégation
Macroéconomie et budget	Taux de croissance du PIB réel	National
	Taux d'inflation annuel moyen	National
	Solde budgétaire de base en pourcentage du PIB	National
Secteur privé et compétitivité	Contribution des exportations au Produit Intérieur Brut	National
Bonne Gouvernance	Part des dépenses des collectivités locales par rapport aux dépenses de l'Etat	National

**Tableau 3 :** Liste des 19 indicateurs issus de la démarche sectorielle et ne couvrant pas les dix dimensions de la pauvreté humaine.

Dimension	Libellés des indicateurs	Niveau de désagrégation
Santé, nutrition et démographie	Pourcentage de CSPP conformes aux normes en matière de personnel	Région, District sanitaire
	Rupture en médicaments essentiels et génériques	Région, District sanitaire
	Proportion de personnes atteintes du Sida sous ARV	Région, District sanitaire
Emploi et formation professionnelle	Nombre d'emplois créés à partir de projets financés par les fonds d'appui	Région, Province
	Nombre de bénéficiaires des formations professionnelles et de l'apprentissage y compris l'enseignement technique	Région, Province
Agriculture, élevage et pêche	Taux de couverture céréalière apparent	Région, Province
	Taux d'accroissement de la production agricole	Région, Province
	Taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle	Région, Province
	Le taux de couverture contre la péripneumonie contagieuse bovine	Région, Province
Environnement, eau potable, assainissement et énergie	Taux de desserte par point d'eau en milieu rural	Région, Province
	Stock disponible des ressources forestières	National
Secteur privé et compétitivité de l'économie	Taux effectif marginal d'imposition (TEMI)	National
	Taux de ponction fiscale	National
	Indice de la production industrielle (IPI)	National
Macroéconomie, budget, condition de vie et DHD	Arriérés de paiements intérieurs et extérieurs	National
Bonne gouvernance (économique, démocratique et locale)	Ratio des dépenses auditées par le contrôle administratif à posteriori	National
	Taux d'exécution des budgets des ministères prioritaires	National
	Ratio de participation des femmes au parlement et dans les instances délibérantes	National
	Augmentation du nombre de décisions motivées	National